

Exposition



Archives Entreprises Archives Entreprises Archives Entreprises Archives Entreprises Archives
Entreprises Archives Er s.a. **CONGO** n.v. eprises Archives Ent
ises Archives Entrepr rchives Entreprises A
rchives Entreprises Archives Entreprises Archives Entreprises Archives Entreprises Archive
trepr s Ent
ises Archives Entreprises Archives Entreprises Archives Entreprises Archives Entreprises A

Images des entreprises belges au Congo

20·10·2007 - 16·02·2008

Entrée libre

Archives générales du Royaume

Rue de Ruysbroeck 2, 1000 Bruxelles

Tél. : 02 / 513 76 80 | Fax : 02 / 513 76 81 | <http://arch.arch.be> | communicat@arch.be

Du mardi au vendredi
8:30 - 16:30

Samedi
9:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00

Fermé
01·11·07 > 04·11·07
15·11·07 > 18·11·07
22·12·07 > 02·01·08



AVAE
VVBA

Avant-propos

La présente exposition n'a d'autre ambition que d'attirer l'attention, à travers quelques documents relativement épars, sur les fonds d'archives de sociétés belges naguère actives au Congo qui sont déposées aux Archives Générales du Royaume (AGR). En aucun cas, il ne s'agit de retracer l'histoire de la colonisation ou même des entreprises les plus importantes qui ont été actives au Congo. De nombreux aspects de l'activité et de l'histoire des sociétés coloniales n'ont pu être évoqués, faute de place ou de documents adéquats.

Les AGR possèdent d'imposants fonds d'archives produites par des entreprises coloniales. Ces fonds ont été inventoriés par l'Association pour la Valorisation des Archives d'Entreprises (AVAE), une association qui, depuis 1985, collabore avec les AGR. Voici une brève chronologie du traitement des fonds d'entreprises belgo-congolaises qu'elle a traités :

- 1988 : dans le cadre du traitement des archives Tractebel, l'AVAE récupère des archives d'une des trois sociétés fondées en 1906 par Léopold II, la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, alias BCK.
- 1989 : l'AVAE supervise le versement aux AGR des archives de l'Union Minière – une autre des trois sociétés de 1906.
- 1992 : parmi les archives du groupe de la Société Générale de Belgique, les archivistes travaillant pour l'AVAE trouvent un fonds relatif à l'emprunt du Congo lancé en 1888 par l'État indépendant et les procès-verbaux du « comité intérieur colonial » du groupe créé en 1928 par Émile Francqui pour coordonner l'action des nombreuses sociétés coloniales gravitant dans l'orbite de la Société Générale.
- 1994 : l'AVAE se voit confier le traitement des archives du groupe Finoutremer, l'ancienne Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie. Fondée en 1888, Finoutremer est la plus ancienne société coloniale belge. Société holding, ses filiales faisaient de tout : culture du café, coton, caoutchouc, cacao, production d'huile de palme, de ciment, travaux publics, transport fluvial, construction métallique, commerce de produits pharmaceutiques, d'automobiles...
- 2000 : Odile De Bruyn commence le traitement pour l'AVAE des archives de Sibeka, qui commercialisait le diamant congolais.
- 2005 : René Brion et Jean-Louis Moreau se voient confier par le groupe Fortis le classement des archives de la banque Belgoise.

Les archives de ces différentes entreprises font la base de la présente exposition. Quelques chiffres concernant ces contrats. Pour ceux portant sur les seuls groupes ou sociétés spécifiquement coloniaux (Union Minière 1 et 2, Finoutremer 1 et 2, Sibeka, Belgoise), l'AVAE a traité quelque 950 mètres d'archives. De ce chiffre, il reste après tri 700 mètres d'archives d'entreprises belgo-congolaises. Ces 700 mètres d'archives sont complètement inventoriés. Sur ces 700 mètres, 670 sont déposés aux Archives Générales du Royaume. Cela représente environ 11.000 pièces, une banque de données fantastique pour qui s'y arrête un instant. Encore faut-il y ajouter, comme on a dit, tout ce qui, au sein des inventaires Tractionel ou Société Générale de Belgique, a trait à des entreprises actives au Congo.

Terminons en remerciant tous ceux qui, aux AGR, ont contribué à l'aboutissement de cette exposition : Monsieur Karel Velle, Archiviste général du Royaume ; Mesdames Geertrui Elaut, Sandra Théate, Karin Van Honacker, Lucie Verachten ; Messieurs Philippe Goris, Francis Meert et Frank Van Laethem.

Pour l'AVAE,

René Brion, Odile De Bruyn, Paul Haine, Chantal Luyckx, Jean-Louis Moreau, Daniel Van Overstraeten

CHRONOLOGIE SOMMAIRE DE L'HISTOIRE DU CONGO 1876-1960

1876

Léopold II crée l'Association Internationale Africaine, mais l'Angleterre refuse de la reconnaître.

1879

En août, le lieutenant Ernest Cambier atteint Karema, sur le lac Tanganyika: pour la première fois le drapeau bleu à étoile d'or flotte au centre de l'Afrique.

1885

26 février, l'acte de Berlin détermine le statut du bassin conventionnel du Congo. Sur le plan politique, ces territoires devront être occupés effectivement et leur neutralité respectée. Sur le plan économique liberté de commerce et de navigation sur le Congo. Sur le plan social, interdiction de l'esclavage, répression de la traite en Afrique et sur mer, enfin engagement d'améliorer les conditions morales et matérielles des africains.

1^{er} juillet, fondation de l'État Indépendant du Congo. L'union personnelle entre la Belgique et le nouvel État a été approuvée par les Chambres belges trois mois plus tôt.

1886

Albert Thys, officier d'ordonnance du Roi, fonde à Bruxelles la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, premier et laborieux effort des capitalistes belges vers le Congo.

1889

Thys crée la Compagnie du Chemin de fer du Congo pour réaliser la ligne Matadi - Stanley-Pool, qui permettra une jonction entre l'Océan et le cours navigable du fleuve Congo. Par décret, les « terres vacantes » du Congo sont déclarées appartenir à l'État et deviennent donc terres domaniales.

1890-1891

Le roi corsete l'activité des entreprises privées au Congo par un ensemble de dispositions fiscales et légales réservant à l'État, c'est-à-dire à lui-même, la propriété exclusive des produits des terres domaniales: ivoire et le caoutchouc.. Ni les indigènes, ni les entreprises déjà créées ne peuvent plus sous peine de commettre un délit, vendre et acheter de l'ivoire ou du caoutchouc tirés des terres domaniales. Des sociétés nouvelles obtiennent la régie de la récolte du caoutchouc ou de l'ivoire sur de grands territoires. Le roi se réserve d'importantes participations aux bénéfices de ces sociétés.

1905

Tempête internationale de critiques contre la gestion royale de l'État Indépendant du Congo et contre les dérives générées par le système des régies. Enquête sur ces atrocités.

1906

Le Roi cherche à se concilier l'appui de la finance belge et étrangère, tout en développant l'économie du Congo. Création simultanée de l'Union Minière du Haut-Katanga, de la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga et de la Forminière. La Société Générale de Belgique s'intéresse désormais au développement du Congo, et spécialement au Katanga minier.

18 octobre 1908

Reprise du Congo par la Belgique.

17 décembre 1909

Mort de Léopold II.

1910

Le Gouvernement s'efforce de supprimer les grandes concessions domaniales consenties par l'État Indépendant. Le décret de 22 mars 1910 met fin à l'exploitation en régie des produits végétaux des terres domaniales et organise en faveur des non indigènes le droit de les récolter librement.

1914

La Première Guerre mondiale donne un coup de fouet à l'économie du Congo. La Belgique découvre l'avantage stratégique que constitue une colonie.

1920

Crise provoquée par la chute du cours des principaux produits coloniaux.

1925

La Colonie connaît un essor économique sans précédent. En un an, 22 nouvelles sociétés coloniales sont créées et 27 procèdent à une augmentation de capital. Spéculation sur les titres de sociétés actives au Congo.

1928

Fusion de la Banque d'Outremer avec la Société Générale. Celle-ci conforte ainsi son hégémonie sur nombre de sociétés coloniales. Pour l'ambassadeur de France à Bruxelles, cette concentration place 80% des affaires congolaises sous le contrôle de la Société Générale.

1928

Le 12 juillet, le Roi Albert inaugure à Élisabethville le tronçon principal du chemin de fer du BCK. A cette occasion, il rend hommage aux entreprises privées et spécialement à la Société Générale : « Sans la participation effective d'établissements financiers dont l'envergure et les ressources renforcent les moyens d'action d'un petit pays, nous ne disposerions pas des vastes réalisations dont nous admirons aujourd'hui le succès et la puissance ».

1929

La crise s'abat sur la Colonie. De nombreuses entreprises commerciales, mal ou trop récemment organisées, sont durement touchées. Les promoteurs de certaines affaires trop spéculatives ont abusé de la Bourse et de l'engouement du public pour les valeurs coloniales.

juin 1932

Révolte de la peuplade Bapende dans le Kwango (Kasai). Elle est le départ d'une remise en question dans certains milieux de la politique de travail menée au Congo.

1940-1945

Comme durant la Première Guerre mondiale, le Congo est complètement coupé de la Métropole pendant toute la durée de la guerre. La Colonie réalise un effort de guerre important en faveur des Alliés, livrant cuivre, manganèse, étain, cobalt, uranium mais aussi oléagineux. A l'issue de la Guerre, on constate un certain flottement dans l'état d'esprit des « coloniaux », habitués déjà à décider sans en référer à Bruxelles.

1949

Lancement d'un plan décennal de développement du Congo, première initiative d'envergure des pouvoirs publics dans la sphère économique.

juin 1955

Voyage du Roi Baudouin au Congo. Il est interprété comme le signal d'une évolution nécessaire dans les relations entre Blancs et Noirs au Congo.

1956

Apogée du colonialisme. La guerre froide maintient des cours élevés dans le secteur des métaux.

1958

Exposition universelle à Bruxelles. De nombreux **Congolais**** « évolués » **la visitent**.

janvier 1959

Émeutes à Léopoldville. Le Gouvernement annonce l'accession prochaine du Congo à l'indépendance. La plupart des dirigeants des entreprises coloniales sont désorientés.

juillet 1960

30 juin 1960: Indépendance du Congo. Quelques jours plus tard, la Force Publique se soulève et le Katanga fait sécession.

CATALOGUE

Pièces hors itinéraire

1. **Légende.** Carte de l'État Indépendant du Congo mentionnant toutes les concessions et les établissements commerciaux et industriels, les postes de l'État et les missions religieuses, publiée par *La Belgique Financière et Industrielle.*, 1900.

Contexte. En 1891, l'insuffisance des ressources que Léopold II tirait du Congo le conduisit à changer de politique. Jusque là, celle-ci avait été libérale. Le commerce y était libre. Tout entrepreneur pouvait sans difficulté créer un comptoir commercial pour y acheter aux Congolais les produits naturels : caoutchouc et ivoire essentiellement. Désormais, l'État se réservait les bénéfices à retirer de l'exploitation des biens domaniaux, notamment l'ivoire et le caoutchouc. L'application de ce décret ferma au commerce libre, au profit de l'exploitation directe par l'État, les territoires du Haut-Ubangi, de l'Uele et du Bomu ainsi que le district de l'Équateur – où existaient pourtant déjà des comptoirs commerciaux exploités par des sociétés privées. Celles-ci protestèrent. Le 30 octobre 1892, un nouveau décret limitait le rayon d'action dans lequel l'État réservait aux particuliers la récolte exclusive des produits. Il divisait d'autre part, le restant des terres vacantes en deux zones. L'exploitation de la première, dite « domaine privé », fut confiée au service de l'Intendance et à des sociétés concessionnaires qui versaient une large part de leurs bénéfices à l'État. La seconde fut bloquée provisoirement et devint le noyau de ce que le Roi appela le « domaine de la Couronne ». Celui-ci fut créé par décret en 1896. Son exploitation devait procurer les revenus nécessaires à la création, en Belgique et au Congo, d'œuvres, de travaux et d'établissements d'utilité sociale, scientifique et artistique. Le Roi chercha par la suite à agrandir ce domaine de la Couronne, y compris en empiétant sur les zones réservées normalement au commerce libre. Cette politique amena certes la création de nouvelles sociétés concessionnaires mais limita l'activité des sociétés créées jusque là, dans lesquelles l'État Indépendant n'avait pas d'intérêt.

Zoom. Cette carte renseigne entre autres :

- en pointillés, les limites des 14 districts ; ceux-ci sont coloriés dans des teintes distinctes ;
- en hachurés rouges, l'étendue des concessions accordées avant le 1^{er} janvier 1900 ;
- un petit drapeau rouge indique le siège d'une société concessionnaire (comptoir, factorerie...);
- les numéros rouges renvoient aux concessions d'une même société
- une croix rouge indique l'emplacement d'une mission.

La population européenne recensée par les auteurs de la carte est de 1678 personnes, parmi lesquels 1068 Belges, 100 religieux et 60 religieuses. Cette population se répartit de façon inégale d'un district à l'autre : Banana, 93 Européens ; Boma, 248 ; Matadi, 272 ; Cataractes, 81 ; Stanley Pool, 214 ; Kwango oriental, 34 ; Ubangi, 16 ; Stanley Falls, 160 ; Lualaba-Kasaï, 90 ; Lac Léopold II, 15 ; Équateur, 99 ; Aruwimi, 34 ; Bangala, 85 ; Uele, 137.

Cette population européenne réduite s'appuie sur une Force Publique de quelque 14.000 hommes à l'époque. La population africaine est quant à elle estimée à 30 millions de personnes, mais ce chiffre ne repose sur aucun recensement.

Les chiffres des concessions renvoient aux sociétés suivantes :

1 : ABIR (Anglo-Belgian India Rubber & Exploration Cy)	14 : Compagnie des Magasins Généraux
2 : Société d'Agriculture et de Plantation au Congo	15 : Belgika
4 : SAB (Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo)	16 : Produits du Mayumbe
5 : Société Équatoriale Ikelemba	17 : Produits Végétaux du Haut-Kassaï
6 : Est du Kwango	18 : Plantations Lacourt
7 : La Kassaïenne (sic)	20 : Compagnie du Lomami
8 : La Loanjé	21 : La Djuma
9 : La Lulonga	23 : Crédit Commercial Congolais
11 : La Lukula	24 : Trafic Congolais
12 : Compagnie des Produits du Congo	25 : Société Centrale Africaine
13 : Compagnie du Katanga	26 : Cie Anversoise des Plantations du Lubefu
	27 : Comptoir Commercial Congolais

2. Légende. Carte du Haut-Mayumbe vers 1933, échelle 1/100.000e.

Contexte. Le Mayumbe est situé à l'ouest du Congo, sur la rive droite du fleuve Congo juste avant son embouchure à l'océan Atlantique. Il borde l'enclave de Cabinda (Angola) et le Congo Brazzaville. Le climat y est chaud et humide. La région est montagneuse. Les forêts du Mayumbe fournissaient des essences de bois de premier ordre et très recherchées comme le limba. Les palmiers élaïs y abondent, tant en forêt que dans la savane. Fondée en 1913, la Société de Colonisation Agricole au Mayumbe est une des plus anciennes sociétés du Congo à tenter l'expérience de l'agriculture intensive. Les princesses Louise et Stéphanie de Belgique figurent parmi les fondateurs : elles font apport de 13.333 hectares chacune, dont elles avaient hérité de leur père. Le reste des actions est souscrit presque intégralement par Ernest Solvay. En 1933, date de la carte, la société subit de plein fouet la grande crise et doit réduire son capital. Elle produit alors 2.000 tonnes d'huile et 1.500 tonnes d'amandes palmistes par an. Douze ans plus tard, en 1946, le domaine produira 5.800 tonnes d'huile, 330 tonnes d'amandes palmistes, 420 tonnes de cacao et 109 tonnes de caoutchouc. 1.500 hectares de palmiers. La société emploie alors 4.500 Congolais et 50 Européens. La superficie des plantations en rapport s'élevait à 4.300 hectares.

Zoom. La carte montre entre autres les routes carrossables, les sentiers, le relief, les villages et les limites des concessions agricoles de la Société de Colonisation Agricole au Mayumbe (bordées de jaune), de la Forminière (bordées de brun) et de l'American Congo Company (bordées d'orange).

3. Légende. Coupes géologiques transversales de la mine Étoile du Congo réalisées pour l'Union Minière par le britannique Franz E. Studt, octobre 1908.

Contexte. En 1907, l'Union Minière, qui vient d'être fondée, commence ses premiers travaux de développement au gisement de cuivre de l'Étoile du Congo (« Star of Congo »), situé dans la partie orientale de la concession. C'est cette région en effet qui sera la première atteinte par la voie ferrée venant de Rhodésie. Franz Studt,

employé par la Tanganyika Concessions Ltd, a été l'un des principaux artisans des recherches géologiques de cette époque.

Zoom. Des traits verticaux indiquent des amorces de puits et les sondages. Des traits horizontaux montrent des amorces de galeries. Les strates indiquent : « black ore » (minerai noir) ; « flagstones » (dalles) ; « brecciated ore » (minerai mêlé de brèche) ; « talcose breccia » (brèche talqueuse) ; « cellular quartz » (quartz cellulaire) ; « cupriferous stratified shales » (schistes argileux stratifiés cuprifères) ; « solid dolomite » (dolomie compacte). Un peu partout, le géologue a noté la présence du cuivre.

A. Fonder et financer

La création d'entreprises à capitaux belges a accompagné le processus de colonisation du Congo dès la formation de l'État Indépendant, en 1885. Certes, le roi Léopold II a rencontré des difficultés à convaincre la Société Générale de Belgique de l'intérêt de ses projets africains : il faudra attendre 1906 pour que la première banque du pays accepte de prendre en mains d'importantes entreprises au Congo. Mais d'autres entrepreneurs se sont montrés moins hésitants. Le premier et le plus actif a été Albert Thys, officier d'ordonnance du roi, fondateur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, de la Compagnie du Chemin de Fer du Congo, de la Compagnie du Katanga et d'une demi-douzaine d'autres sociétés actives dans le commerce, l'élevage, la culture, le transport... Pour financer ces entreprises, Thys parvint à grouper des centaines d'épargnants et des hommes d'affaires comme Georges de Laveleye, Ernest Urban, Léon Lambert, Édouard Despret, Franz Philippson ou le Britannique Albert Ochs... Mais en 1890-1891, le roi lui-même compromit l'avenir des entreprises de Thys en décidant, au mépris de l'acte de Berlin, de réserver à l'État le monopole du commerce de l'ivoire et du caoutchouc. Il faudra attendre la reprise du Congo par la Belgique, en 1908, pour que le « groupe Thys » recommence à se développer, dans un cadre désormais très libéral. Les pouvoirs publics interviendront désormais dans l'économie en s'efforçant de limiter l'ampleur des concessions foncières octroyées aux sociétés mais aussi comme garants pour des affaires plus aléatoires, comme le secteur des transports (chemin de fer, navigation). La Colonie tirera des rentrées conséquentes de son portefeuille, constitué par des participations d'ampleur variable dans un nombre important d'affaires. On lui reprochera cependant de ne jamais être intervenue dans la gestion des affaires au prorata de ses participations.

4-5. Légende. Tambour ayant servi au tirage au sort de l'emprunt à lots de 1888 ; Spécimen de l'obligation de 100 francs au porteur, émise en 1888 par le gouvernement de l'État Indépendant du Congo.

Contexte. En novembre 1885, immédiatement après la fondation de l'État Indépendant du Congo, le Roi fit approcher discrètement la direction de la Société Générale de Belgique, désirant que cette banque participe à l'émission d'un emprunt à lots de 100 millions de francs, dont 30 seraient destinés à la construction de chemins de fer au Congo. La Générale eut beau faire valoir toutes sortes d'obstacles à l'émission d'un tel emprunt (le public belge n'était pas habitué aux loteries, le gouvernement risquait d'interdire une émission de ce type car assimilable à un jeu de hasard), le Roi insista, estimant indispensable un engagement ferme de la part de la Banque. De mauvaise grâce, la Société Générale accepta finalement de participer pour 22% à l'émission d'un emprunt à lots de 150 millions de francs, représenté par

1,5 million d'obligations de 100 francs au porteur, remboursables en 99 ans. Le concours de la Générale à cette émission d'un type tout à fait particulier n'avait été acquis que grâce au fait que la Banque recevait la gestion du fonds de garantie de l'emprunt. C'est-à-dire qu'elle jouait un rôle clé dans le choix des titres qui allaient composer ce fonds, et bien entendu elle s'en servit souvent pour placer des titres de sociétés patronnées...

Zoom. Cette roue servait au tirage au sort annuel des obligations de l'emprunt, qui était remboursable en 99 années. Elle cessa de servir en 1991.

6. **Légende** Médaille d'A. Donnétain frappée en 1932 l'honneur d'Albert Thys,

Contexte. Officier d'ordonnance de Léopold II, Albert Thys (1849-1915) est depuis 1878 le bras droit du roi pour les affaires congolaises. A l'époque, peu de Belges croient à l'avenir économique du Congo. Fin 1885, lorsqu'il est question de construire un chemin de fer pour contourner les cataractes qui ferment l'embouchure du fleuve Congo, Léopold II estime indispensable de s'adresser à une compagnie anglaise. Thys relève le défi et parvient à réunir en Belgique les capitaux nécessaires à ces travaux. En 1886, il fonde la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI), la première société coloniale belge, avec comme objectif de prouver que les entreprises coloniales au Congo sont rémunératrices. Deux ans plus tard, celle-ci fonde une filiale, la Compagnie du Chemin de fer du Congo. Le premier coup de pioche de la voie Matadi – Stanley-Pool est donné le 15 mars 1890. Les travaux vont durer huit ans. Au moins 1.800 Congolais et Chinois et 132 Européens y perdront la vie... La ligne était cependant imparfaite : les fortes rampes ne permettaient pas aux locomotives de remorquer plus de trois ou quatre wagons ; le faible rayon des courbes n'autorisait que des vitesses réduites, tandis que l'écartement de 75 cm apparaîtrait bientôt comme insuffisant. Malgré tout, les frais de premier établissement avaient atteint 82 millions, soit 57 de plus que prévu.

Zoom. La médaille a été frappée à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau tracé du chemin de fer entre Boma et Matadi.

7-11. **Légende.** Recueils de statuts et rapports annuels de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (1888-1905) et de quelques-unes de ses filiales : Compagnie du Chemin de Fer du Congo (1898-1902), Compagnie du Katanga (1892-1912), Compagnie du Kasai s.a. (1902-1913) et Compagnie du Lomami s.a. (1898-1910).

Contexte. La Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, fondée en 1886 par Albert Thys, crée successivement plusieurs entreprises filiales. La première est la Compagnie des Magasins Généraux, créée en 1888 pour assurer le ravitaillement sur place des Européens. Viennent ensuite : en 1888, la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo, la première société commerciale belge à entreprendre au Congo le commerce d'exportation ; en 1889, la Compagnie du Chemin de Fer du Congo, qui construira la ligne dite « des cataractes », entre Boma et Matadi ; la même année, la Compagnie des Produits du Congo avec pour objet l'établissement de cultures au Congo et l'élevage de bétail ; etc.

Zoom. Les rapports annuels constituent une source de première importance pour reconstituer le parcours d'entreprises dont la plupart des archives ont disparu. Ceux des filiales de la C.C.C.I. sont truffés de cartes et plans.

- 12. Légende.** Plan annexé à la convention du 12 mars 1891 entre l'État Indépendant et la Compagnie du Katanga et relative à la délivrance de terres et mines.

Contexte : En 1891, le Katanga est menacé par les visées expansionnistes du Britannique Cecil Rhodes. Sous prétexte que ce territoire n'a pas encore été occupé par l'État Indépendant, celui-ci prétend l'annexer à l'Empire britannique. Rhodes, « le flibustier », comme l'appelle Léopold II, mène une politique agressive de conquête et d'annexion dictée par ses ambitions personnelles et par l'idée de réunir en un seul bloc les colonies anglaises du Nord et du Sud de l'Afrique. Il n'hésite pas à remettre en question les clauses de l'Acte de Berlin, qui fixe la limite méridionale du Congo à la ligne de séparation entre les bassins des fleuves Congo et Zambèze.

Cet incident tombe très mal: la cassette du roi est vide, impossible de financer par ses propres ressources une occupation du Katanga. Il demande à Thys de l'aider.. Le 15 avril 1891, la C.C.C.I. constitue la Compagnie du Katanga. Son objectif immédiat est d'assurer dans les plus brefs délais l'occupation effective d'un territoire s'étendant sur quelque 500.000 km² et distant de 1.500 à 2.000 km des Océans. La Compagnie est chargée en particulier de faire reconnaître l'autorité de l'État Indépendant par les chefs indigènes de la région. En échange, il est convenu qu'elle possédera en pleine propriété le tiers des terres domaniales du Katanga, les deux autres tiers restant propriété de l'État. Ainsi est imaginé l'« échiquier katangais ».

Zoom :: la carte annexée à la convention suppose le bornage de quadrilatères d'égales dimensions, dont un sur trois (laissé en blanc) aurait été attribué à la Compagnie du Katanga, les deux autres (en bleu) restant propriété de l'État. La carte est signée (de haut en bas) par Jules Urban (Banque de Bruxelles), Édouard Despret (Société Générale de Belgique), X, Georges de Laveleye (Banque de Bruxelles), Comte John d'Oultremont (Grand Maréchal de la Cour), Albert Thys (CCCI). En bas à gauche, le document est signé du baron Van Eetvelde (secrétaire de l'État Indépendant du Congo), en bas à droite du baron Léon Lambert (banquier du Roi).

- 13. Légende.** Médaille frappée à l'occasion du cinquantième anniversaire du Comité Spécial du Katanga et gravée par Victor Demanet, 1950.

Contexte. Les territoires de l'« échiquier katangais » qui étaient concédés à la Compagnie du Katanga devaient être délimités avec précision avant qu'elle puisse les occuper et les mettre en valeur. On voulut en commencer l'abornement, mais on réalisa bientôt que ce travail prendrait des années et engloutirait des sommes énormes... Le Roi Léopold refusait absolument de regrouper en un seul bloc les concessions accordées à la Compagnie, de peur de dépouiller l'État de richesses minières importantes. Comment allait-on sortir de cette impasse ? En juin 1900, l'État du Congo et la Compagnie du Katanga voulurent commencer la prospection systématique des gisements miniers de cuivre du Katanga. Ils se mirent d'accord pour mettre en indivis leurs biens respectifs et pour en confier l'administration et l'exploitation à un organisme nouveau : le Comité Spécial du Katanga (CSK). « *Dans la proportion d'un*

tiers, tout ce qui se fera, tout ce qui se donnera, tout ce qui se récoltera sera la propriété de la Compagnie du Katanga, les deux autres tiers restant à l'État ».

- 14. Légende.** Premier registre des procès-verbaux des réunions du Comité Spécial du Katanga (octobre 1900-juin 1909)

Contexte. Le CSK fut substitué à la Compagnie du Katanga et à l'État pour exploiter le sous-sol pendant 99 ans. Sa direction fut confiée à un comité de six membres, quatre désignés par l'État et les deux autres par la Compagnie du Katanga. Hubert Droogmans, secrétaire général de l'État Indépendant, fut nommé président. Le nouvel organisme jouissait des pouvoirs les plus étendus, y compris de police, pour gérer le territoire du Katanga, au Sud du cinquième degré de latitude Sud.

Zoom. Le volume est ouvert à la date du 26 octobre 1906 ; il est question de la prochaine création, sous les auspices du CSK et de la Tanganyika Concessions Ltd, de l'Union Minière du Haut-Katanga. Le président du CSK, Hubert Droogmans, « expose la suite des négociations ouvertes avec la Société Générale [de Belgique] et annonce au Comité qu'il est maintenant complètement d'accord avec la Société Générale, d'une part, et avec M. Williams, d'autre part, sur les statuts et sur le cahier des charges de la société en formation : l'Union Minière du Haut-Katanga ».

- 15. Légende.** Action de la société Banque d'Outremer (vers 1900).

Contexte. Le démarrage des entreprises coloniales créées par Albert Thys fut entravé par la nouvelle politique de Léopold II, qui réservait désormais des monopoles commerciaux à des compagnies dont il était lui-même actionnaire. Thys se tourna vers d'autres horizons et s'intéressa entre autres à la Chine. En 1899, il fonde la Banque d'Outremer. En dépit de son nom, cette société n'était pas une banque au sens dans lequel on l'entend communément aujourd'hui. C'était plutôt un « investment trust » détenant une participation dans d'innombrables sociétés en plein développement. Dès ses premiers exercices, la société participa à de nombreuses augmentations de capital de sociétés liées à la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (comme par exemple la Société Coloniale Anversoise). Elle participa aussi à la création de la Banque du Congo Belge, future Belgolaise. Son histoire est liée à celle de nombreuses personnalités de l'histoire coloniale belge du 20^e siècle : Émile Francqui, Félicien Cattier, William Thys, Jean Jadot, Charles Fabri, Henry Le Bœuf, Adolphe Stoclet. Son absorption par la Société Générale de Belgique, en 1928, renforcera considérablement la prééminence de ce groupe sur l'économie de la Colonie.

Zoom. L'action est décorée par l'artiste Constant Montald (1862-1944). Elle montre un Hermès qui organise le chargement d'un navire.

- 16. Légende.** Ivoire déposée en consignation à l'agence de la Banque du Congo Belge à Elisabethville, par la société Star of Congo Trade Co., 17 juin 1911.

Contexte. La Banque du Congo Belge a été créée en janvier 1909. Au moment où la Belgique reprenait la charge du Congo, il apparaissait indispensable d'y créer un organisme de crédit belge. Fondée avec l'appui de nombreux organismes de crédit

(banques Lambert, Philippon, Cassel, Allard, Matthieu, Nagelmackers, Balsler, Banque de Bruxelles, Banque Internationale de Bruxelles, Paribas, Société Générale de Belgique, Banque Internationale de Belgique, Crédit Générale Liégeois), la société nouvelle installa sa première agence à Matadi en mai 1909. Il n'y avait à l'époque que quelque 3000 Blancs sur le territoire congolais, dont 2000 fonctionnaires et agents du gouvernement. Une seconde agence fut ouverte à Élisabethville en octobre 1909. A cette époque, pas un kilo de cuivre n'a encore été produit par l'Union Minière et le chemin de fer n'atteindra la région que l'année suivante !

Zoom. La photo évoque une opération de crédit gagée sur marchandises, en l'occurrence des défenses d'éléphant propriété de la « Star of Congo Trade Co. »

17. Légende. Brochure boursière éditée par *L'Épargne Belge* et intitulée « *Que vaut la Katanga ? Étude sur la Compagnie du Katanga, sa valeur immobilière, son portefeuille, sa participation* ». ; Journaux boursiers belges divers avec commentaires et cours des valeurs coloniales, 1910-1955

18. Légende. Horaires de l'Unatra (Union Nationale des Transports Fluviaux) en 1932 (affiche).

Contexte. La collaboration entre pouvoirs publics et sociétés privées a parfois suivi des voies complexes. Ainsi, l'exploitation du réseau fluvial en amont de Léopoldville fut une combinaison d'initiatives publiques et privées. En 1919, la Colonie céda la flotte qu'elle exploitait sur le Congo et ses affluents à une société commerciale de type coopératif, la Société Nationale des Transports fluviaux au Congo (Sonatra). Celle-ci était, conçue de manière à ce que les capitaux privés et les sociétés de navigation concurrentes puissent s'y intégrer. Cette politique de rapprochement permit une rationalisation des transports fluviaux. En 1925, les services de navigation de la Sonatra fusionnèrent avec ceux de son principal concurrent : la Citas, une filiale de la C.C.C.I. qui exploitait un service de transports réguliers entre Léopoldville et Stanleyville et sur différents affluents du fleuve Congo. A cette occasion, la coopérative Sonatra devint une société anonyme, l'Union Nationale des Transports Fluviaux (Unatra), dont les capitaux en espèces furent versés par toutes les sociétés coloniales intéressées par les transports fluviaux. En rémunération de ses apports, la Citas reçut des obligations de l'Unatra pour un montant de 9,5 millions... avec garantie d'intérêt de 6% minimum par la Colonie. Une combinaison qui allait s'avérer désastreuse pour la Colonie pendant la période de crise des années 1930.

19. Légende. Maquette de billet émis par la Banque du Congo Belge, société anonyme : coupure de 10 francs (type marché indigène) dessinée en 1937 par A. Hallet et E. Horvath

Contexte. La Banque du Congo Belge constituée en 1909 se vit confier en 1911 les fonctions de caissier de la Colonie et d'institut d'émission. L'émission de billets était autorisée à Matadi, Kinshasa, Stanleyville et Élisabethville et par toute autre succursale désignée avec l'accord du Ministre des Colonies, sans que le nombre des centres d'émission puisse être supérieur à six. La première émission eut lieu dès 1912 : la banque fit imprimer par la Reichsdruckerei de Berlin des billets en quadrichromie de 20, 100 et 1000 francs. Mais l'usage du numéraire et de l'argent

papier ne se répandit que lentement dans le pays et jusqu'à l'indépendance, certaines opérations de peu d'importance se payaient en coquillages.

B. Explorer et voyager

La problématique du transport a été une des plus brûlantes des premières décennies de la colonisation. Dans un premier temps, le pays a été parcouru de caravanes comptant un nombre impressionnant de porteurs. A ces premiers « explorateurs », le fleuve est apparu comme un moyen de transport commode. Les archives de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie recèlent quelques archives relatives à ces pionniers qui ont nom Delcommune, Bia, Francqui, Bodson, Stairs, Levêque... Les missions d'exploration montées par des entreprises coloniales ont par ailleurs joué un rôle politique majeur. L'acte de Berlin prévoyait en effet que la souveraineté de l'État Indépendant ne serait définitivement établie qu'avec l'occupation effective des territoires qui lui étaient attribués. C'est ainsi qu'à la demande du roi, la Compagnie du Katanga fut fondée par Albert Thys et ses alliés pour affirmer la présence de l'État Indépendant dans cette région et protéger ainsi ce qui allait s'avérer la plus riche région du pays des vises expansionnistes de Cecil Rhodes. Une société privée était ainsi mandatée pour obtenir des ethnies katangaises la reconnaissance de la bannière étoilée de l'État Indépendant !

Les reconnaissances ainsi menées permirent de dresser les premières cartes du pays, lesquelles montraient principalement l'articulation du réseau fluvial. Celui-ci était sillonné par des steamers de plus en plus nombreux. Là où le fleuve faisait défaut, des lignes ferroviaires allaient être construites pour contourner des rapides ou désenclaver des régions dépourvues de voies navigables.

Quant à la liaison maritime entre le Congo et la Belgique, elle sera assurée d'abord par des armements anglais et allemands puis, à partir de 1895, par une société belge, la Compagnie Belge Maritime du Congo.

20. Légende. Carnet de récit du voyage d'Alexandre Delcommune dans le Bas-Congo et sur le lac Léopold II, 1888

Contexte. Les archives de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie recèlent quelques manuscrits remontant aux origines mêmes de l'entreprise et notamment les carnets tenus par Alexandre Delcommune, en 1888, lors de ses reconnaissances en bateau à vapeur sur le fleuve Kasai et le lac Léopold II. L'explorateur y a noté systématiquement tout ce qui pouvait faire l'objet à bref terme d'un négoce vite rentable, les fonds de la C.C.C.I. étant fort limités. Il s'intéressait particulièrement à l'ivoire.

Zoom. Le carnet est ouvert à la date du 18 juin 1888. Delcommune évoque les monnaies en usage dans la cuvette congolaise et notamment les monnaies de cuivre : la « croisette », y lit-on, a une valeur de 1000 « cauris » (coquillages).

21. Légende. Portrait d'Alexandre Delcommune.

Contexte. Alexandre Delcommune (Namur, 6 octobre 1855 - Bruxelles, 7 août 1922) était officier de la Force publique de l'État indépendant du Congo. Il fut l'un des premiers coloniaux belges puisqu'il arriva à Boma en 1874. Il entra au service de l'Association Internationale du Congo en 1884. C'est lui qui accueillit Henry Morton

Stanley au terme de sa traversée du continent africain. Il travailla ensuite pour la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie.

- 22. Légende.** Contrat d'engagement des porteurs de l'Expédition Bia-Francqui au Katanga ; rapport d'Émile Francqui énumérant la liste des hommes décédés à l'occasion de cette expédition, 1891

Contexte. Pour assurer sa souveraineté sur le Katanga, Léopold II sollicita comme on a dit (module A) l'aide de la Compagnie du Katanga – association privée créée pour la circonstance sous l'égide d'Albert Thys. Trois expéditions furent dépêchées successivement au Katanga, sous les commandements d'Alexandre Delcommune, du capitaine Stairs et du capitaine Bia (secondé par le lieutenant Francqui). Ces expéditions rencontrèrent les pires difficultés, souffrirent de la faim et de la fièvre. Plusieurs de leurs chefs moururent (Bia, Stairs) et aussi des centaines de porteurs.

Zoom. Extrait : « *Tous ces hommes avait (sic) été engagés le 8 novembre 1891 à raison de deux pièces et demi de mouchoirs par mois* » (les illettrés signent d'une croix).

- 23. Légende.** Portrait d'Émile Francqui à l'époque des expéditions vers le Katanga.

Contexte. Émile Francqui (1862-1934) s'est engagé à 15 ans dans l'armée. La vie de garnison l'ennuie et en 1885, il se porte volontaire pour le Congo : il organise le service des caravanes entre Matadi et le Stanley-Pool. En 1891, il profite de l'occasion que lui présente la Compagnie du Katanga pour repartir pour le Congo, sous les ordres du capitaine Bia. En 1896, il quittera le corps militaire et entamera une carrière civile comme consul de Belgique en Chine. En 1900, il est engagé par la Compagnie Internationale d'Orient, filiale de la Banque d'Outremer, pour le compte de laquelle il organisera les charbonnages de Kaiping. Revenu en Belgique en 1902, il travaillera au sein du groupe de la Banque d'Outremer avant de devenir également directeur de la Société Générale de Belgique. Il sera administrateur délégué de l'Union minière du Haut-Katanga de 1921 à 1932 et, en 1932, gouverneur de la Société Générale. Il aura parallèlement une carrière politique, notamment comme ministre des Finances en 1926.

- 24-25-26 Légende.** Reproduction de quelques pages d'un carnet de routes du capitaine Stairs montrant des dessins réalisés en Afrique, 1891

Contexte. L'une des trois expéditions organisées en 1891 par la Compagnie du Katanga fut confiée à un ancien compagnon de route de Stanley, le capitaine anglais William Stairs. Durant toute l'expédition qu'il mena de Zanzibar jusqu'au Katanga, Stairs consigna dans différents carnets le déroulement de sa marche en avant vers le Katanga – « le pays de Garenganze ». Ces sont des documents passionnants, poignants aussi puisque Stairs, âgé de 29 ans, devait trouver la mort au terme du voyage, terrassé par une crise de fièvre hématurique.

Zoom.

Marenga Mkali, depuis Nisanga (Tanzanie) ; dessin du 10 août 1891. Stairs note que le paysage est aride, désolé. Il n'a pas plus ici depuis plus de 40 jours ; Marenga Mkali signifie « eau saumâtre »

La rivière Lualaba, sous Ngwena ; dessin du 17 novembre 1891. Stairs se trouve désormais dans ce qui deviendra la province du Katanga (aujourd'hui Shaba). Carte du pays de Garenganze, montrant la progression de la caravane de Stairs le long de la rivière Lufua dans les premiers jours de décembre 1891.

26¹².

Légende. Lettre du capitaine William Stairs au colonel Albert Thys couvrant la période du 20 décembre 1891 au 25 mai 1892.

Contexte. Arrivées au Katanga, les expéditions financées par la Compagnie du Katanga abattent les structures du pouvoir en place : le chef Msiri, qui exerçait un pouvoir despotique sur une région immense entre le lac Moero et la rivière Lualaba, est tué. Son fils prend sa succession et reconnaît l'autorité de l'État Indépendant. En moins de trois ans, la Compagnie du Katanga assure les frontières au Sud-Est de l'État Indépendant. Les chefs indigènes habitant les territoires explorés sont soumis pacifiquement et tout spécialement ceux des zones frontières bordant les possessions de la British South Africa Company. Trente neuf actes de soumission sont ainsi signés. Suite à cette prise de possession, la Grande-Bretagne reconnaîtra officiellement les droits de l'État Indépendant du Congo sur le Katanga en 1894.

Zoom. Stairs livre ici le récit de la mort de Msiri, le 20 décembre 1891. Celui-ci refusant d'arborer les couleurs de l'État Indépendant du Congo, Stairs les fit lever manu militari le 19 décembre. Le lendemain, le souverain devait échanger son sang avec Stairs pour sceller leur alliance. Il envoya au roi une délégation armée à la tête de laquelle il plaça le capitaine Bodson. « *A stormy interview followed in which Msiri threatened to kill all the whites in this country. Captain Bodson **stuck (?) manly** to the object of his coming and insisted on Msiri proceeding to our camp to make blood brotherhood. Msiri then stood up and made some sign to his men and one man sitting near cocked his gun and Msiri drew his sword (one I had given him as a present) and said he would kill Bodson. Captain Bodson drew his revolver and shot Msiri dead on the spot. In an instant, the men round Msiri opened fire and run, our men followed up (accoururent) and killed several (ten in all). The man sitting behind Msiri fired at Captain Bodson at a distance of a few feet and the ball entered in his stomach and lodged in the pelvis, having pierced and ruptured his bladder. Poor fellow, he suffered terribly but bore up like the flocky soldier he was. When Bonchamps came up to him he said 'Tell my people I have not died in vain, as I have rid Africa of one of her greatest tyrants'* »

27.

Légende. Lettre de la Société Antiesclavagiste de Belgique, 15 décembre 1892

Contexte. L'un des moteurs de l'action du roi Léopold II est la lutte contre l'esclavagisme. Celui-ci continue à faire des ravages dans les années 1890 et détermine le roi à mener plusieurs campagnes connues sous le nom de « campagnes arabes ». En 1891, la Société Antiesclavagiste de Belgique choisit le capitaine Jacques (plus tard Baron Jacques de Dixmude) comme chef d'expédition. Arrivé à Karema le 16 octobre, Jacques fonde bientôt un fortin à l'emplacement de ce qui deviendra Albertville. Assiégé dans cette place forte par les Arabes esclavagistes, il devra son salut à l'intervention du capitaine Joubert et des membres de l'expédition Delcommune.

Zoom. Les sociétaires remercient la Compagnie du Katanga et en particulier ses agents Alexandre Delcommune, Norbert Diederich et Cassart « *pour la générosité avec*

laquelle ils ont mis leurs bras à la disposition du Capitaine Jacques pour sauver, en exposant vaillamment leur vie, le poste de notre société à Albertville. Nous partageons tous la reconnaissante émotion avec laquelle le capitaine Jacques nous raconte leur fraternelle et chevaleresque conduite ; elle les honore... ».

28-29. **Légende.** Instructions pour les capitaines des steamers employés par la S.A.B. (Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo), vers 1903 ; plan au 1/50^e du steamer « Brugmann » construit par le chantier naval de la société John Cockerill à Hoboken pour la S.A.B. (Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo), avril 1898.

Contexte. Le fleuve a été de tous temps la principale voie de communication du Congo. Les sociétés belges l'ont beaucoup utilisé. Dès janvier 1890, la C.C.C.I. et sa filiale la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo (S.A.B.) ont établi un service de vapeur sur le Congo, entravé toutefois par la politique de l'État Indépendant (opposé à une concurrence du secteur privé dans le domaine des transports fluviaux).

Zoom. Extraites du règlement : « 4. *Le capitaine choisit seul les lieux de campement. Tout le personnel et passagers noirs doivent passer la nuit à terre, à moins que le capitaine n'en décide autrement.* 5. *Le capitaine veillera à ce que le bateau parte dès l'aube ; la durée de navigation journalière sera d'au moins neuf heures...9. ... Le Capitaine prendra soin que les hommes de son équipage ou les passagers ne suscitent aucune difficulté avec les indigènes des escales...Règlement spécial du bord : ... Aucun noir ne peut avoir accès sur la partie du vapeur réservée aux voyageurs, si ce n'est pour le service du bateau, déterminé par le capitaine... Le capitaine a le droit de visiter les bagages de tous les indigènes de son bord. Il est défendu strictement au personnel européen ou indigène de faire un commerce quelconque et principalement d'acheter de l'ivoire et des objets d curiosité... Le mécanicien ne quittera sa machine sous aucun prétexte... Il prendra ses repas près de la machine tan que le steamer sera en marche ».*

30-31. **Légende.** Le steamer Sambre de la société Citas en rade à Matadi : le personnel européen et africain posent pour la postérité, septembre 191(.) (date incomplète) ; maquette de steamer, sans date. Cette maquette a été récupérée par l'A.V.A.E. en même temps que les archives de la société Finoutremer.

Contexte. Une orientation plus libérale du régime des transports sur le fleuve se dessine à partir de 1906. En 1907, la société Citas (Compagnie Industrielle et de Transports au Stanley-Pool) est créée par la C.C.C.I. Elle organise des services réguliers entre Léopoldville et Stanleyville ainsi que sur le Kasai, le Sankuru, le Kwango et la Busira.

32. **Légende.** Plan de la ligne de chemin de fer du Katanga à l'approche d'Élisabethville, septembre 1910, échelle 1/200.000^e.

Contexte. Si le fleuve suffit comme moyen de transport dans certains cas, il apparaît néanmoins nécessaire de construire certaines lignes ferroviaires pour désenclaver des régions qui ne sont pas en contact avec une voie navigable. C'est le cas du Katanga, dont le cuivre ne pourra être écoulé que si un chemin de fer le met en

contact avec un port. La solution « politique » consisterait à construire une voie « nationale », entre le Katanga et le Bas-Congo. La solution « pratique », qui sera d'abord mise en œuvre, consistera à prolonger le chemin de fer rhodésien, qui évacuera le cuivre via le port de Beira. Les travaux furent menés par la firme anglaise Pauling, entrepreneur de travaux pour le compte de la Compagnie du Chemin de Fer du Katanga. Le 1^{er} octobre 1910, le rail atteindra Élisabethville. Non sans susciter les craintes de certains. Le prince Albert, qui traverse le Congo en 1909, relève que la voie en construction sera pour les Anglais « *un inappréciable moyen de pénétration économique dans la partie la plus riche de notre colonie* ». « *Nous ne disposons d'aucun moyen par le Congo même qui puisse nous permettre de leur faire concurrence et l'on se demande si nous avons été inspirés par le vrai souci de notre avenir colonial en aidant nos concurrents et leur chemin de fer* ».

Zoom. La carte montre le parcours de quelque 150 kilomètres de la ligne à construire entre Élisabethville et Kambove. Le rail venant du Sud a atteint récemment E'ville et dessert la mine de l'Étoile du Congo. Le tracé de la voie projetée est déterminé en fonction des concessions minières (reconnues mais non encore exploitées) de l'Union Minière : Luiswichi, Luishia, Shituru, Likasi, Kambove. A noter les trois « fermes UM » mentionnées sur le plan. Elles sont destinées à l'alimentation du personnel en vivres frais.

C. Prospector et extraire

Lorsque, vers 1890, les ressources propres de Léopold II furent épuisées, il chercha à faire rendre par le Congo ce qu'il y avait investi – et davantage. On sait à quels abus conduisit sa politique en matière d'impôts en nature, spécialement quand il en afferma la levée à des entreprises privées. Mais on sait moins qu'à cette époque, le roi espérait qu'en dehors de l'exploitation de l'ivoire et du caoutchouc, l'exploitation de mines (d'or ou de diamant) lui fournirait également des ressources immédiates pour renflouer ses finances. A cet égard, la découverte des gisements de cuivre du Katanga en 1891 fut une demi-déception : le roi aurait tellement préféré que l'on y trouve de l'or ! Au fait, on en trouva en 1903 au Katanga, mais en quantités réduites. On en trouva la même année en quantités plus abondantes dans le Haut-Ituri, à l'ouest du Lac Albert : les mines de Kilo-Moto. Pour le diamant, on en trouva en 1907 dans les concessions de la Forminière, au Kasai, et en 1916 dans le bassin de la Lulua.

Mais la vraie richesse minière du Congo s'avérera en définitive le cuivre katangais, pour l'exploitation duquel la Société Générale de Belgique s'entendit avec la Tanganyika Concessions Ltd (société de droit anglais qui avait fait l'inventaire des gisements) et avec le Comité Spécial du Katanga, établissement d'économie mixte créé par la Compagnie du Katanga et l'État Indépendant du Congo. Il faudra cependant attendre une vingtaine d'années pour que la société issue de cette entente, l'Union Minière du Haut-Katanga, trouve son assiette financière.

33. Légende. *Le mie esplorazioni africane. Congo-Katanga-Eritrea. 1911-1917.* Ce sont les mémoires du géologue Francesco Rodriguez relatant la mission d'exploration qui lui a été confiée dans le bassin du Kasai par la société du BCK entre 1911 et 1913. Elles sont complétées du récit de l'expédition accomplie par le même Rodriguez en Érythrée, en 1917.

Contexte. En 1906, le Roi Léopold II pousse à la création de trois sociétés qui seront les fers de lance de l'industrialisation du Congo : l'Union Minière du Haut-Katanga, la

Forminière et la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga (BCK). Outre la concession des lignes Bas-Congo – Katanga et Bas-Congo – Angola, celle-ci se voit octroyer des droits de prospection sur d’immenses territoires (plus de 19.000.000 d’hectares) que ces deux lignes traverseront. Avant même d’entamer la construction de la ligne, la Compagnie du BCK mène différentes missions de prospection à travers le Kasaï pour identifier d’éventuels gisements susceptibles d’exploitation immédiate. Celle menée par le géologue Carlo Rodriguez en 1912-1913 sera la seconde du genre. De son périple de prospection, Rodriguez a laissé un récit passionnant.

Zoom. Extrait : « *Les populations indigènes sont hostiles. Beaucoup moins cependant que ce que prétendent les Européens. Il ne faut pas en provoquer l’hostilité, sinon le Blanc paie toutes les conséquences de l’aveugle fureur indigène. Les vivres font défaut ou, dans le meilleur des cas, ne sont pas fournis en suffisance. Il arrive que, poussé par le besoin de manger, un porteur se rende dans le champ du village voisin et en emporte un épi de maïs ou une pomme de terre. Le fait, d’importance minime, prend, dans l’imagination fertile des indigènes, des proportions gigantesques et la population armée se révolte en masse contre le Blanc. Ce sont spécialement les femmes des porteurs indigènes qui s’approprient des vivres dans les villages que nous traversons et où elles se hâtent d’arriver les premières à la tête de la caravane. Dans leurs querelles avec les indigènes, elles trouvent appui et défense armée auprès de nos soldats. L’instinct de race différente complète l’œuvre et une bagarre s’ensuit, particulièrement sanglante. La cause de tout cela est involontairement le Blanc, car c’est lui qui est venu troubler la vie pacifique du village. Par conséquent, une solution s’impose, celle de renvoyer les femmes des soldats. Aujourd’hui, elles peuvent faire retour dans leur pays en descendant le cours du fleuve. Demain, il sera trop tard parce que nous nous aventurons parmi les populations indigènes considérées comme les plus hostiles. De plus, il y aura ainsi une cinquantaine de bouches en moins à nourrir et une plus grande tranquillité. Les soldats se rebellent contre ma décision inflexible. Le chef d’escorte la trouve un peu dure et dangereuse. J’insiste : ‘Autrement, j’avance sans escorte’. Les femmes prennent le chemin du retour en file indienne. »*

34. Légende. Le géologue Francesco Rodriguez (portrait), 1912.

Zoom. Francesco Rodriguez était ingénieur des mines et géologue. Il était originaire de Turin et avait déjà réalisé des études sur la géologie africaine au cours d’une mission en Abyssinie. Ce n’est pas le seul Piémontais à avoir travaillé à l’époque au Congo : plusieurs de ses compatriotes y travaillèrent pour leur compte ou comme agent d’une société belge. Si les résultats de ses prospections furent insignifiants, malgré quelque 4000 kilomètres parcourus en brousse, ses mémoires jettent un jour des plus précieux sur la colonisation du Congo immédiatement après sa reprises par la Belgique. Rodriguez a été frappé par la violence des relations entre ethnies congolaises et entre colonisateurs et colonisés. Lui-même a échappé de peu à la mort.

35. Légende. Album de photos prises par le géologue Francesco Rodriguez au cours de son expédition.

36. Légende. Plan des prospections menées à la mine d’or de Ruwe par la Tanganyika Concessions Ltd, janvier 1906

Contexte. En septembre 1899, une mission géologique anglaise commanditée par l'Écossais Robert Williams, un ancien lieutenant de Cecil Rhodes, découvre d'intéressants gisements de cuivre aux frontières septentrionales de la Rhodésie. Williams sollicite de l'État indépendant l'autorisation d'étendre ses recherches au Katanga... Saisissant alors l'occasion de faire réaliser la prospection systématique de leurs gisements à frais réduits, l'État Indépendant du Congo et la Compagnie du Katanga décidèrent de simplifier leur collaboration et de mettre l'ensemble de l'« échiquier katangais » en indivis : un tiers des revenus tirés de son exploitation reviendrait à la Compagnie du Katanga, et les deux autres tiers retourneraient à l'État. Les prospections menées par la Tanganyika Concessions Ltd, société dirigée par Williams, aboutirent rapidement à la redécouverte d'importants gisements de cuivre et à la mise en exploitation d'une mise d'or, à Ruwe.

Zoom. Les zones mises en exploitation à cette date sont colorées en rouge. Remarquer les arrivées d'eau qui permettent l'orpaillage. A droite, le camp construit pour les travailleurs.

37-39. Légende. Photo illustrant les débuts de l'Union Minière du Haut-Katanga : fonderie de Kolwezi, novembre 1908 ; galerie d'entrée de la mine de l'Étoile, juin 1909 ; arrivée d'une caravane aux magasins de la mine de l'Étoile, juin 1909

Contexte. A sa fondation, l'U.M.H.K. accumulait les handicaps. Les gisements de cuivre qu'elle était sensée exploiter étaient situés à 2000 km des côtes et à 10 000 km des marchés potentiels. Ce ne fut qu'en 1910 que le Katanga fut relié au réseau ferroviaire rhodésien, tandis que la jonction du rail katangais avec le réseau navigable du Lualaba et du fleuve Congo ne serait réalisée que pendant la première guerre mondiale... Par ailleurs, le Katanga était un pays désolé et infecté par la maladie du sommeil, sa population était clairsemée et répugnait à toute forme de travail industriel. L'entreprise dut recruter une partie de sa main d'œuvre en Rhodésie. Mais la transplantation de populations allochtones fut un facteur de pandémie. Pour couronner le tout, les minerais carbonatés du Katanga, quoique exceptionnellement riches, ne se prêtaient que difficilement aux traitements métallurgiques maîtrisés à l'époque ; la production nécessitait des masses énormes de combustibles. L'UMHK ne distribua ses premiers dividendes qu'en 1919.

40. Légende. Vue d'artiste du barrage de Mwadingusha , vers 1927.

Contexte. Une usine expérimentale construite en 1921 démontre l'efficacité du traitement des minerais carbonatés de cuivre par la voie électrolytique. Mais l'adoption de ce procédé à grande échelle suppose que l'on dispose d'électricité à bon marché. En association avec le groupe Traction et Électricité, autre filiale de la Société Générale, l'Union Minière construit entre 1926 et 1930 la première centrale hydroélectrique de puissance du Congo en aménageant les chutes de Mwadingusha (ou chutes Cornet), sur la rivière Lufira. On lui donne le nom de centrale Francqui, en hommage à la fois à l'administrateur délégué de l'Union Minière et au pionnier qui a assuré l'occupation du Katanga en 1891.

D. Élever et cultiver

On connaît le Congo minier, on connaît beaucoup moins le Congo des cultures industrielles entreprises par des sociétés de capitaux et produisant café, huile de palme, caoutchouc, cacao, thé, tabac, canne à sucre, bois exotique. En ce qui concerne l'huile et le caoutchouc, on est passé lentement de l'exploitation de peuplements naturels à celle de plantations artificielles. Le caféier, le cotonnier et la canne à sucre ont été acclimatés au Congo par le colonisateur.

Moins rentables certes que les produits minéraux, les produits agricoles n'en ont pas moins pris au fil des décennies une importance cruciale pour la balance commerciale du pays, jusqu'à représenter un tiers du produit des exportations du pays à la veille de l'indépendance. Quatre grandes catégories de produits agricoles représentaient alors les quatre cinquièmes de la valeur de ces exportations : le coton (38% de la valeur des produits agricoles exportés !), l'huile de palme et les noix palmistes, le café et le caoutchouc. Mais il faut noter qu'à l'exception du caoutchouc, ces produits étaient cultivés partie dans des grandes exploitations organisées en sociétés anonymes, partie par des centaines de milliers d'agriculteurs congolais exploitant de petits lopins. C'est ainsi que la culture du coton faisait vivre 800.000 familles. Bien que traité dans des usines qui étaient la propriété de sociétés européennes, ce coton était la propriété des planteurs jusqu'à sa vente.

41. Légende. Planche figurative montre les caractéristiques du *Funtumia Africana*, extrait des *Instructions pour les plantations* diffusées par la S.A.B. (Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo), 1903.

Contexte. Avant 1920, l'économie du Congo est essentiellement une économie de cueillette. C'est la récolte de produits naturels, caoutchouc mais aussi ivoire, qui génère la plus importante part des rentrées des sociétés coloniales et de l'État (puis, après 1908, de la Colonie). Assez vite, toutefois, on s'est efforcé de répandre les essences les plus productrices de caoutchouc.

Zoom. Le *Funtumia Africana* est un arbre à caoutchouc répandu dans l'État Indépendant du Congo. « Étant donné que le *Funtumia elastica* se rencontre côte à côte avec des espèces congénères ne produisant qu'une gomme sans valeur, il est de la plus grande importance que l'on connaisse les caractères morphologiques permettant de le distinguer des mauvaises espèces, qui ne méritent pas d'être exploitées et qui doivent être exclues du nombre des espèces à propager ».

42-43. Légende. Diplôme de grand prix décerné à la société Biaro (Exploitations Agricole et Industrielle de la Biaro) à l'occasion de l'Exposition Internationale Coloniale, Maritime et d'Art Flamand à Anvers en 1930. Échantillons de sacs à café d'une contenance d'un kilo, destinés à l'emballage des produits de la Compagnie du Lomami et du Lualaba., ca 1938-1948

Contexte Une révolution agricole eut lieu au Congo dans les années 1923-1928, dans le cadre d'un boom économique. Des masses énormes de capitaux furent engagées au Congo en quelques années. Les premières palmeraies artificielles furent plantées en 1924. La culture du cacaoyer se développa au Mayumbe, celle du caféier au Kivu et dans l'Ituri. La canne à sucre fut acclimatée dans le Bas-Congo, à l'initiative d'une filiale de la C.C.C.I., la Compagnie Sucrière Congolaise. Les exploitations de caoutchouc sylvestre, qui avaient jusque là représenté l'essentiel des ressources des sociétés agricoles, furent progressivement abandonnées : on s'orienta vers la production industrielle dans des zones d'exploitation bien délimitées. De 1919 à

1929, le nombre de sociétés agricoles actives au Congo passa de 38 à 96 et le montant nominal des capitaux engagés dans ce secteur décupla. En 1929, les principaux produits d'exportation agricole étaient les palmistes (34,2% de la valeur des marchandises exportées), l'huile de palme (26,7%), le coton (22,8 %) et le copal (10%).

Zoom. La société Biaro (Exploitations Agricole et Industrielle de la Biaro) a été créée en 1924 avec comme objectif l'exploitation de plantations de caféiers dans la région située entre Stanleyville et Ponthierville. Six ans plus tard, la société avait pris un tel essor qu'elle se voyait attribuer un prix lors de l'Exposition Internationale d'Anvers. Le diplôme décerné à cette occasion a été dessiné par Anto-Carte, peintre, dessinateur, aquarelliste, lithographe et illustrateur (1886-1954). Les sachets de café sont du modèle de ceux utilisés dans les années 1938-1948 par une autre entreprise du groupe, la Compagnie du Lomami et du Lualaba, qui en 1947 exploitait 2400 hectares de palmeraies et 1500 hectares de caféiers.

44-45. Légende. Compagnie du Lomami et du Lualaba : préparation d'un palmier avant plantation, 1950 ; échantillon de caoutchouc.

Contexte. Après la Seconde Guerre mondiale, les plantations des sociétés patronnées par la Société Générale de Belgique continuèrent à se développer. En collaboration avec l'I.N.E.A.C., fondé en 1933, les procédés de culture sont continuellement améliorés. Rien n'est laissé au hasard : les sols sont soigneusement choisis par de pédologues, ils sont ouverts et amendés suivant des procédés rigoureux, les graines et clones sont soigneusement sélectionnées, les plants sont espacés mathématiquement. Des progrès considérables sont accomplis en matière de mécanisation des installations.

Zoom. La Compagnie du Lomami et du Lualaba exploite à l'époque dans la cuvette congolaise des centres à Yaluwe, Likundu, Lieki, Ekoli, Djibir, Bembelota, Yamgambi... Son développement doit beaucoup à l'époque à une autodidacte, Louis Ahrens.

E. Embaucher et employer

Les relations entre employeurs et employés au Congo ont considérablement évolué au cours du temps et la situation a aussi varié considérablement d'une région à l'autre. Beaucoup d'entreprises – mais pas toutes – ont dû dans un premier temps recourir au recrutement forcé de travailleurs, parfois à de longues distances du siège de l'entreprise. Ces engagements étaient conclus pour des termes limités. On a évolué ensuite vers la création de centres industriels autour desquels gravitait une main d'œuvre « stabilisée » d'ouvriers attachés de génération en génération à leur entreprise. Le paternalisme s'est imposé – mais ici aussi, il y a des exceptions. Les œuvres sociales ont prospéré. Les grandes entreprises ont créé des infrastructures routières, des centrales électriques, des cités ouvrières, des hôpitaux et dispensaires, des écoles primaires et professionnelles. Le développement de l'industrie n'en a pas moins continué à soulever des critiques : on a dénoncé le surmenage des ouvriers, la croissance des centres extra-coutumiers (facteur de déstabilisation sociale)... On a aussi critiqué les salaires trop faibles, le paiement des ouvriers en partie en nature, le manque de liberté des travailleurs... Lors de la montée du syndicalisme, dans les années 1950,

ces thèmes étaient encore à l'ordre du jour mais les rapports sociaux continuaient à évoluer – même si c'était trop lentement au gré de certains. On sortait doucement du paternalisme.

46. Légende. Échantillons de cotonnades imprimées et de « wax » fabriquées en Belgique, en Angleterre et au Japon, 1948.

Contexte. Avant la guerre, le Japon était le troisième importateur en valeur au Congo (19,4% des importations congolaises en 1936). Les produits textiles rentrent pour une part importante dans ces importations. Après une interruption de quelques années les produits japonais percent à nouveau le marché africain après 1947. Ce n'est qu'à cette époque que l'industrie textile belge met au point des tissus spécifiquement destinés au marché congolais pour soutenir la concurrence anglaise et japonaise.

Zoom. Les couleurs vives et la qualité du « Wax » lui ont assuré de longue date un grand essor au Congo – comme dans la majeure partie du continent africain. Il s'agit d'une pièce de coton imprimée des deux côtés grâce à un système de cire. Il s'inspirerait du batik indonésien et aurait fait son apparition en Afrique il y a plus de 100 ans.

47. Légende. Bécéka-Manganèse : plan colorié de la cité indigène à Kisenge, deux feuilles coloriées (perspective cavalière), 1951.

Contexte. En mai 1948, un accord bilatéral est passé entre les États-Unis et la Belgique dans le cadre du Plan Marshall : en échange d'aides financières, le gouvernement belge reconnaît aux États-Unis un droit de préemption sur des matières stratégiques d'origine belge ou congolaise qui leur feraient défaut, comme le cobalt et le manganèse. C'est dans ce contexte que la société Bécéka-Manganèse a été créée en 1950 à Kisenge, localité située à 750 km au nord-ouest de Lubumbashi, dans le district du Lualaba, à une centaine de km de la frontière angolaise

Zoom. Ce petit plan de la cité de Kisenge est assez tardif. Il montre la volonté, sur la fin de l'époque coloniale, de dépasser les alignements rectilignes et de construire des ensembles urbains plus variés.

48-49. Légende. Projets successifs de la médaille anniversaire de l'U.M.H.K. dessinés par le sculpteur André Brunet, 1956 ; Médaille commémorative gravée à l'occasion du cinquantième de l'U.M.H.K. (Union Minière du Haut-Katanga), par André Brunet.

Contexte. En 1956, l'Union Minière fête dans le faste son cinquantième anniversaire. Sa santé financière est excellente. Ses installations tournent à pleine capacité. Depuis 1948, la capacité de production de 160 à 250.000 tonnes par an. Cette prospérité profite largement à la Colonie : tout confondu, l'Union Minière procure au Congo le quart de ses recettes budgétaires ! Mais l'importance pour la Colonie des rentrées générées par la société est une faiblesse en cas de retournement de la conjoncture. Par ailleurs, la société emploie quelque 20.000 ouvriers et employés, dont 40% ont plus de 12 ans d'ancienneté. L'Union Minière réalise un effort considérable pour la promotion sociale de ses travailleurs. Mais les progrès dans leur qualification sont lents.

Zoom. Le projet de médaille ici présenté est critiqué par un commentateur anonyme, membre de la direction de l'Union Minière, qui estime que l'instructeur congolais doit être remplacé par un Blanc. On voit qu'effectivement, sur la médaille, c'est un Blanc.

50. Légende. Manifeste publié par le journal « Conscience Africaine », octobre 1956.

Contexte. Fin 55, le professeur belge Van Bilsen publie un plan pour émanciper la colonie en trente ans. Une idée rejetée avec fracas en Belgique. En juillet 1956, un groupe d'intellectuels congolais liés à l'Université Lovanium publie un manifeste dans la revue « *Conscience Africaine* ». Il y évoque l'évolution politique du Congo vers l'autodétermination à laquelle aspire la population noire. Presque simultanément, un autre texte est publié dans le même sens par l'Association des Bakongo (Abako), présidée par un ancien séminariste catholique, Joseph Kasa-Vubu. Il faut d'ailleurs remettre cette évolution dans son contexte international. La France et la Grande-Bretagne viennent d'être humiliées par Nasser dans le cadre de la crise de Suez. La Tunisie et le Maroc reprennent leur indépendance...

Zoom. Extraits choisis : « *La couleur de la peau ne confère aucun privilège. En dehors de ces principes, l'union est impossible. Nous voulons être Congolais civilisés et pas des Européens à peau noire* » ; « *il faut que les Belges comprennent dès maintenant que leur domination sur le Congo ne sera pas éternelle. Nous protestons énergiquement contre une certaine opinion qui ne fait pas de différence essentielle entre la présence des Belges au Congo et leur domination sur le Congo* ».

51-52 Légende. Journal d'entreprise « Mwana Shaba », mars 1959 ; Bulletin d'information du personnel et des amis de Cico, juillet 1970..

Contexte. La presse d'entreprise s'est développée dans les années 1950 au Congo. Beaucoup de ces journaux ont été fondés pour combattre la propagande syndicale.

53. Légende. Bulletin ronéotypé « *Syndicats* » d'avril 1959, publié par la FGTB – Congo – Ruanda-Urundi, 1959.

Contexte. Le 4 janvier 1959, des troubles graves se produisirent à Léopoldville. Il y eut 49 morts et 290 blessés (chiffres officiels). Sous la pression des événements, le Gouvernement déclara le 13 janvier que « la Belgique entendait organiser au Congo une démocratie capable d'exercer les prérogatives de la Souveraineté et de décider de son indépendance ». Aucune date n'était fixée pour l'indépendance, mais le Gouvernement proposait de premières étapes concrètes : élections au niveau des communautés locales et des provinces et instauration progressive d'un régime des libertés publiques. Le 12 mars, le ministre du Congo belge prononçait un discours assez ferme : « *la Belgique ne se dessaisira pas du pouvoir politique sans avoir l'assurance formelle que les capitaux investis au Congo continueront à jouir de la sécurité qu'ils rencontrent dans tous les pays du monde libre* ». Beaucoup virent une marche arrière dans ce discours et les syndicats accentuèrent alors leur pression en faveur d'une indépendance immédiate

Zoom. Extrait choisi : « *Oui, l'on continue à traiter le Congo et sa population sous le seul angle du profit immédiat et il n'y a qu'un seul véritable maître, le holding de la Société*

Générale. A lui seul, il contrôle 60% des entreprises parmi lesquelles les plus importantes de la vie économique du pays ».

- 54. Légende.** Photocopie du discours prononcé par Lumumba au jour de la proclamation de l'indépendance du Congo, 30 juin 1960.

Contexte. Le 30 juin 1960, l'indépendance du Congo est proclamée en présence du Roi Baudouin à Léopoldville. Ce jour de fête est marqué par le discours prononcé par Lumumba, qui attaque avec violence le colonialisme. Il y déclare aussi que le Congo est sûr de pouvoir compter non seulement sur ses propres forces « *mais sur l'assistance de nombreux pays étrangers dont nous accepterons la collaboration chaque fois qu'elle sera loyale et ne cherchera pas à nous imposer une politique* ». Déclaration considérée comme de mauvaise augure par les groupes financiers belges.

Zoom. La copie est de mauvaise qualité mais laisse voir les corrections de dernière minute apportées par Lumumba lui-même. Certains passages à la première personne du singulier (« *moi, qui ai souffert dans mon cœur et dans mon corps de l'oppression colonialiste* ») sont passés à la première personne du pluriel, plus neutre (« *nous, qui avons souffert...* »). Un passage qui aurait pu blesser la Force Publique a été profondément modifié : « *Qui oubliera enfin les pendaisons ou les fusillades, où périrent tant de nos frères, ou les cachots où furent brutalement jetés ceux qui avaient échappé aux balles des soldats dont les colonialistes avaient fait l'outil de leur domination* », est devenu : « *Qui oubliera enfin les fusillades, où périrent tant de nos frères, ou les cachots où furent brutalement jetés ceux qui ne voulaient plus se soumettre dans le régime d'injustice, d'agression et d'exploitation* ». Sur la fin du discours, un passage a été supprimé qui disait : « *Je vous demande à tous de ne pas réclamer du jour au lendemain des augmentations de salaire inconsidérées avant que je n'ai eu le temps de mettre sur pied le plan d'ensemble par lequel je vais assurer la prospérité de la Nation* ». L'envoi a aussi subi d'importantes transformations, notamment avec l'ajout de la phrase « *L'indépendance du Congo marque un pas décisif vers la libération de tout le continent africain* ».

- 55. Légende.** Office du Travail à Léopoldville et groupe de chômeurs, sans date (vers 1930)

Contexte. Dans la Colonie, la crise dite « des années 1930 » fit sentir ses effets dès 1927 : le mouvement global des exportations régressa. À partir de 1929, les cours de tous les produits de l'agriculture coloniale (caoutchouc, cacao, café, copal, coton, huile de palme, palmistes...) s'affaiblèrent.

La Colonie prit certaines mesures pour alléger le poids que la crise faisait peser sur les entreprises. Les droits de sortie grevant les produits végétaux furent supprimés. Les frais de transport sur tous les réseaux de la colonie furent réduits dans des proportions variant de 25 à 75%. La crise s'aggrava néanmoins en 1931, après l'abandon de l'étalon or par l'Angleterre. Depuis 1929, les cours des principaux produits coloniaux avaient diminué de plus de 50%. Les programmes d'exploitation furent généralement revus à la baisse, tandis que l'on s'efforçait d'améliorer la productivité.

La situation économique du Congo commença à se redresser à partir de 1934. Les cours des produits agricoles commencèrent à se redresser. Le gouvernement encourageait l'utilisation en Belgique des ressources congolaises de préférence aux produits étrangers. Déjà, la Métropole absorbait la totalité des exportations du Congo en or, argent, diamants, cassitérites, copal, café, coton. Elle consommait 75% du tonnage de cuivre produit par l'Union Minière, 70% des palmistes et 15% de l'huile de palme produits par les sociétés coloniales. Inversement, la Belgique intervenait dans la fourniture des marchandises importées au Congo à concurrence de 40% de leur valeur.

Le redressement se confirma durant les années suivantes. De nombreuses entreprises coloniales diversifièrent leurs productions : en plus de l'huile de palme, du coton et du café, le sucre de canne, les fibres textiles, les arachides et les bois congolais commencèrent à se répandre sur le marché belge.

Sources

AGR, Archives Finoutremer, premier versement: n^{os} 12, 17, 18, 22, 28-29, 41, 43, 45, 50, 51, 53, 54

AGR, Archives Finoutremer, deuxième versement: n^{os} 1, 2, 7-11, 15, 20, 26/2, 27, 30, 42, 47

AGR, Archives Union Minière du Haut-Katanga: n^{os} 3, 32, 36, 40, 48

AGR, Archives Sibeka: n^{os} 33-35

AGR, Archives Société Générale de Belgique, premier versement: n^{os} 5, 46

AGR, Archives Société Générale de Belgique, troisième versement: n^{os} 14, 44, 52

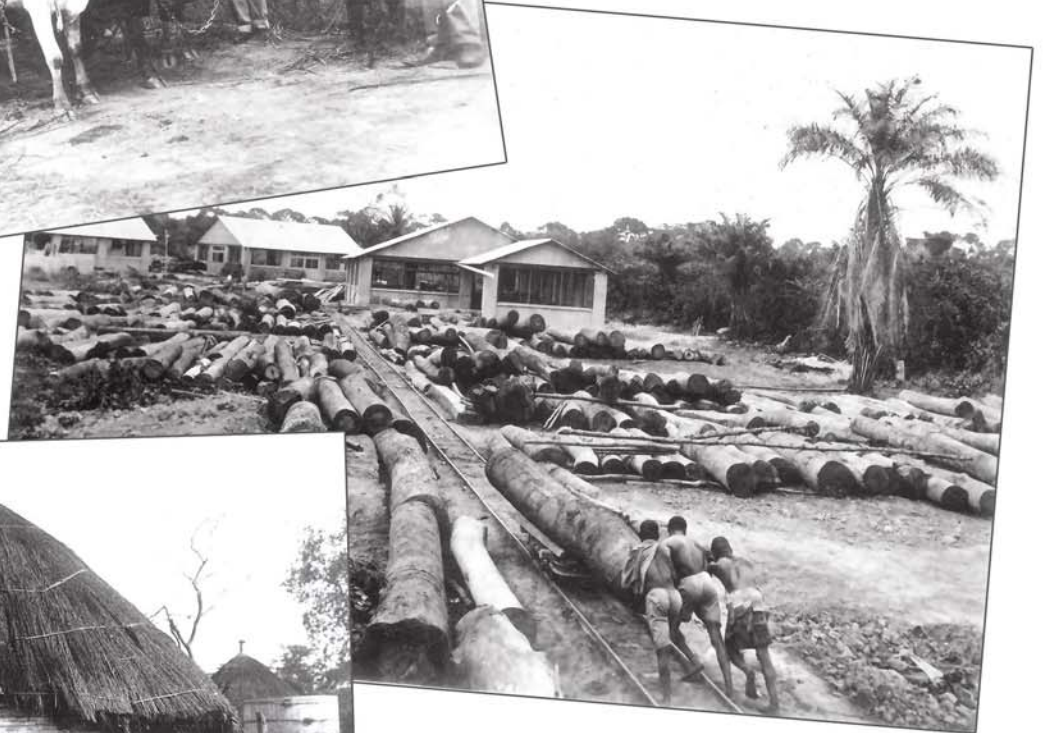
Archives Fortis: n^{os} 16, 19, 51

Collections Suez: n^{os} 4

Collections particulières: n^{os} 6, 13, 21, 23-26, 31, 37-39, 49



KILO-MOTO, 1912



WANGATA, 1933



KATANGA, 1917



LIKETE, 1939



LUBUMBASHI, 1930